

## Néant, Absence totale, Oubliés

Comme chaque année, **pas** de réelles **négociations...** Nous nous confrontons de nouveau à la **rigidité** de la **direction**. **Aucune des revendications** des OS n'a été retenue par Adecco :

- **Aucun droit pour les intérimaires.**
- **Aucune augmentation générale.**
- **Aucune augmentation du Ticket-Restaurant.**
- **Aucun droit pour les CDII.**

### Propositions FO

- L'ouverture de la négociation d'un accord d'intéressement pour application en 2020
- Augmentation du budget social CSE, + création d'un budget social pour les salariés retraités
- Mise en place d'un partenariat avec l'OCIRP pour l'aide aux aidants et aidés

- Augmentation de la prime ancienneté.
- Augmentation de la valeur du ticket restaurant pour le passer de 8 à 9 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Mise en place du chèque transport pour les salariés devant prendre leur véhicule personnel pour se rendre au travail.
- Prime ancienneté pour les permanents (augmenter des 3 à 12 ans) qui représente la population de salarié la plus importante.
- Entériner des jours enfants malades, jour anniversaire.....
- L'ouverture d'un accord sénior afin que les salariés se voient proposer une retraite progressive à partir de 57 ans.
- Un état des lieux du télétravail (nombres personnes, de jours, quels postes, quelles zones.....)
- Inclure les CDD de +3 mois dans l'enquête GPTW

#### Le CDII et son agence

- Comment les agences Adecco vont pouvoir les fidéliser les CDII ?
- Comment les agences Adecco vont pouvoir répondre aux intérimaires qui vont subir de plein fouet la taxation des contrats courts ?
- L'enjeu de demain pour Adecco est d'embaucher et de garder les CDII (objectifs chiffrés),

**FO propose la PRIME D'ANCIENNETE pour les CDII (voir tableaux ci-dessous).**

**Grille SMH\* branche TT 2019 CDII**  
GMMR (en % du salaire de base défini dans le contrat de travail)

Ancienneté	Majoration
6 mois	+1%
1 an	+1%
1 an et 6 mois	+1%
2 ans	+0,5%
3 ans	+0,5%
4 ans	+0,5%
5 ans	+0,5%

**Grille SMH\* branche TT 2019 CDII - rémunération missions**  
(en % du salaire de base défini dans la lettre de mission)

Ancienneté	Majoration dans le cadre d'une nouvelle lettre de mission	Majoration dans le cadre d'une lettre de mission en cours
6 mois	+1%	+1%
1 an	+1%	+2%
1 an et 6 mois	+1%	+3%
2 ans	+1%	+4%
3 ans	+1%	+5%
4 ans	+1%	+6%
5 ans	+1%	+7%



### Adresse et contact

Aline **IMBERT** • [aline.imbert@orange.fr](mailto:aline.imbert@orange.fr) • 06 84 02 12 56  
 Najat **AFALLAH** • [najat.afala@gmail.com](mailto:najat.afala@gmail.com) • 06 46 62 01 63  
<https://fecfo-services-interim.fr/> • [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)

\*Salaire minimum hiérarchique